



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. générale  
19 février 2010  
Français  
Original: anglais

**Conseil du commerce et du développement**  
**Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement**  
**au service du développement**  
**Deuxième session**  
Genève, 3-5 février 2010

**Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle  
sur l'investissement au service du développement  
sur sa deuxième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 3 au 5 février 2010

Table des matières

|   | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| I. Résumé du Président .....  | 2           |
| A. L'IED et l'investissement intérieur d'un point de vue macroéconomique .....  | 2           |
| B. Interaction entre l'investissement étranger et l'investissement intérieur<br>dans l'agriculture: possibilités d'accroître les synergies et les options ..... | 4           |
| C. Promouvoir l'agriculture contractuelle et renforcer son rôle<br>au service du développement rural .....  | 5           |
| D. Promouvoir le développement en mettant en place des capacités<br>à faible intensité de carbone .....   | 6           |
| E. Promouvoir l'interaction entre l'investissement étranger et l'investissement<br>intérieur dans le domaine climatique .....                                   | 7           |
| F. Séance plénière de clôture .....   | 9           |
| II. Questions d'organisation.....   | 9           |
| A. Élection du Bureau .....   | 9           |
| B. Adoption de l'ordre du jour .....  | 9           |
| C. Investissement étranger direct, investissement intérieur et développement:<br>renforcer les capacités productives .....                                      | 10          |
| D. Adoption des résultats de la réunion.....  | 10          |
| <br>Annexes   |             |
| I. Participation .....  | 11          |

## I. Résumé du Président

1. La séance d'ouverture de la deuxième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement au service du développement, qui avait pour thème: «Investissement étranger direct, investissement intérieur et développement: renforcer les capacités productives», a été consacrée à l'examen d'éléments jouant un rôle essentiel dans les synergies dégagées par l'investissement intérieur et l'investissement étranger direct (IED) sur le plan du développement. Dans son allocution liminaire, le Secrétaire général de la CNUCED a fait observer que l'IED n'avait des incidences bénéfiques que si un certain nombre de conditions étaient remplies et que les entrées de capitaux étrangers n'avaient pas toujours des conséquences favorables au développement. Toutefois, compte tenu de la faiblesse de l'investissement intérieur, en particulier dans les pays les moins avancés, l'IED peut contribuer au stock de capital et apporter de nouvelles technologies, y compris un savoir-faire en matière de gestion, qui pourraient concourir à la réalisation des objectifs de développement stratégique et à long terme des pays.

2. Le Secrétaire général a aussi constaté qu'une interaction existait entre l'investissement intérieur et l'investissement étranger dans de nombreux domaines tels que l'agriculture et les changements climatiques, et que les éventuels effets bénéfiques y étaient renforcés. Bien que le secteur privé national demeure la principale source d'investissement dans le secteur agricole, l'IED peut jouer un grand rôle grâce au transfert de technologie, aux débouchés commerciaux et aux relations nouées avec les chaînes de valeur mondiales. S'agissant des changements climatiques, il est indispensable de créer une interaction étroite entre les investisseurs étrangers et les investisseurs nationaux car les besoins d'investissement en matière d'atténuation et d'adaptation seront colossaux au cours des prochaines décennies. En outre, il est crucial de savoir comment inciter les investisseurs privés, nationaux et étrangers, à mettre au point ou à diffuser les technologies ou compétences nécessaires.

### A. L'IED et l'investissement intérieur d'un point de vue macroéconomique

3. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a souligné que l'IED pouvait remplacer, compléter ou renforcer la formation de capital par les entreprises locales. Les effets de l'IED sur l'investissement intérieur étant différents selon les régions et les pays, certains experts ont soutenu que les stratégies de développement et les politiques d'investissement – notamment les relations nouées entre les filiales étrangères et les entreprises nationales – devraient être coordonnées afin d'optimiser les synergies dégagées par l'IED et l'investissement intérieur. Selon d'autres experts, l'histoire montrait que sur la durée, les marchés allouaient les capitaux et les ressources de manière plus efficace que les gouvernements.

4. Certains experts étaient d'avis qu'une des principales difficultés rencontrées par un grand nombre de pays en développement était d'attirer l'IED et non d'atténuer l'effet d'éviction des entreprises nationales. De nombreux pays en développement n'étant pas dotés de marchés de capitaux pleinement développés ou de réseaux étendus de banques commerciales, des mesures devraient être adoptées pour améliorer le solde du compte de capital en stimulant l'épargne intérieure. La participation d'investisseurs stratégiques étrangers à la privatisation des entreprises publiques dans les pays en transition était considérée comme un moyen efficace de transformer l'économie des pays concernés.

5. L'IED peut avoir des effets bénéfiques sur le processus de développement et sur la création de liens avec l'économie locale. Les décideurs doivent promouvoir les capacités locales, s'abstenir d'ériger des obstacles à l'investissement et inciter les sociétés transnationales (STN) à nouer des relations avec des investisseurs locaux (sans les y

contraindre). Les pays doivent améliorer les conditions d'investissement en levant les obstacles réglementaires, en favorisant la transparence, en garantissant le traitement national à tous les investisseurs et en facilitant la création, l'exploitation et la cession d'entreprises ainsi qu'en instaurant et en préservant un système judiciaire efficace et impartial. Ces mesures et d'autres dispositions visant à améliorer les conditions d'investissement profitent aussi bien aux investisseurs nationaux qu'aux investisseurs étrangers. En outre, il importe d'encourager la responsabilité sociale d'entreprise et de tirer parti des compétences de base des STN dans des domaines tels que la gestion des chaînes d'approvisionnement.

6. Il a été noté que les pays d'accueil pouvaient créer un cercle vertueux en utilisant l'IED pour renforcer leurs capacités locales, ce qui pouvait ensuite leur permettre d'attirer de nouveaux investissements. Des experts ont donné des exemples de la politique industrielle qui avait été suivie dans certains pays et qui avait contribué au développement de fournisseurs locaux devenus par la suite des acteurs mondiaux. Pourtant, il existe une contradiction fondamentale entre les principes de l'ouverture aux investissements et la politique industrielle. Les décideurs doivent fonctionner dans un «écosystème» complexe, qui tient compte du rôle et de l'interaction des acteurs concernés – secteur privé, milieux universitaires, établissements financiers et centres de recherche. En outre, un nombre croissant de pays en développement sont à la fois pays d'origine et pays d'accueil de flux importants d'IED; ils devraient donc tenir compte des incidences des entrées et des sorties sur le développement dans le cadre des efforts déployés pour améliorer les conditions d'investissement.

7. Le rôle des petites et moyennes entreprises (PME) dans le renforcement des capacités locales a été souligné. Des experts ont proposé de mener des politiques dynamiques ayant recours à des incitations commerciales et attirant les IED à la recherche d'efficacité comme moyens importants de contribuer au développement des PME locales. Il a aussi été proposé d'attirer les PME étrangères, qui sont des investisseurs potentiels et qui constituent le «chaînon manquant» dans de nombreux pays en développement où elles investissent.

8. Le rôle de l'IED et de l'investissement local et leurs relations dans le cadre du processus de développement sont désormais conçus différemment à la lumière de la crise financière. Les politiques doivent donc être bien ciblées et s'inscrire dans un cadre précis. Certains experts ont soutenu que la crise financière et économique contribuait grandement à renforcer la volonté des pays en développement et des pays en transition d'améliorer les conditions d'investissement. Ces pays étaient davantage susceptibles d'adopter des mesures plus favorables aux investisseurs étrangers que les pays développés. Il fallait concevoir des politiques et des stratégies industrielles compatibles avec les principes de l'ouverture aux investissements, en consultation avec tous les acteurs, afin de promouvoir le développement de fournisseurs locaux par le biais de programmes de formation et d'acquisition de compétences, et de cibler l'IED.

9. Des experts ont expliqué que dans de nombreux pays en développement, l'IED était généralement concentré dans un ou deux secteurs et n'avait pas les incidences escomptées sur le développement en matière de création d'emplois. En Afrique, par exemple, l'IED est largement présent dans les industries d'extraction, qui sont généralement caractérisées par une forte intensité de capital et ne créent pas autant d'emplois que les investissements réalisés dans d'autres secteurs comme le secteur manufacturier.

Quelques pays font figure d'exceptions notables et constituent un modèle appréciable pour les autres pays de la région. On pourrait envisager d'adopter des politiques qui favorisent la croissance et la diversification, l'exportation, la création de zones franches et l'amélioration des infrastructures.

10. La crise économique ayant mis en évidence le rôle de l'État dans la réglementation de l'activité économique et dans l'atténuation du ralentissement économique, on s'est demandé si l'investissement public était capable d'avoir un effet anticyclique dans les pays en développement. Deux points importants doivent être pris en compte, à savoir: la marge d'action budgétaire et les projets en attente. Bien que certains pays en développement soient capables de réaliser des investissements publics anticycliques pendant la crise, le nombre d'entre eux disposant d'une marge d'action budgétaire suffisante pour ce faire est relativement restreint. En outre, seuls des projets en attente peuvent garantir que les investissements publics auront véritablement un effet anticyclique. Le rôle des partenariats public-privé dans le renforcement des capacités a été souligné. Quand ces partenariats sont bien conçus, les STN peuvent contribuer à la réalisation concrète d'investissements publics de grande ampleur et à la satisfaction des besoins locaux en matière de développement grâce au transfert de technologies complexes et de compétences aux acteurs locaux.

## **B. Interaction entre l'investissement étranger et l'investissement intérieur dans l'agriculture: possibilités d'accroître les synergies et les options**

11. L'expansion de la production agricole est indispensable à la lutte contre la faim et à la réduction de la pauvreté. Il est donc à la fois urgent et grandement nécessaire d'investir davantage dans l'agriculture dans les pays en développement. L'investissement intérieur et l'investissement étranger peuvent tous deux y contribuer. Des experts ont examiné les possibilités de créer des synergies entre les deux et de les renforcer, et ont débattu des options qui s'offraient et des exemples qui avaient été exposés dans ce domaine.

12. L'importance de l'interaction entre l'investissement étranger et l'investissement intérieur dans l'agriculture et les moyens d'améliorer cette interaction ont été illustrés par les cas du Cambodge et du Ghana. Un expert a souligné la nécessité de lever divers obstacles comme la faible productivité, la propriété foncière, l'accès limité au crédit et les mauvaises infrastructures rurales. Par exemple, les mesures adoptées par le Gouvernement cambodgien sont axées sur la facilitation de l'investissement et la promotion de l'IED, soulignant ainsi le rôle du secteur privé dans l'agriculture en tant qu'élément moteur de l'atténuation de la pauvreté et du développement économique. Elles consistent, par exemple, à imposer des droits de douane nuls sur les matières agricoles importées, à accorder des exonérations temporaires d'impôt et à promouvoir l'agriculture contractuelle. Elles ont contribué à accroître de manière considérable l'investissement agricole au Cambodge.

13. Dans le cas du Ghana, on a jugé important de s'attaquer au problème de l'accès restreint au crédit, aux intrants et à la technologie dans les pays en développement. L'agriculture contractuelle est influencée par plusieurs facteurs: sous-traitance et gestion de contrats, état de l'infrastructure dans les zones rurales, marginalisation de la production de denrées alimentaires, tensions foncières, droits fondamentaux des agriculteurs, etc. Certains experts ont souligné qu'il importait d'accroître ces effets en adoptant un cadre directif et réglementaire et des réformes législatives, notamment des mesures qui renforcent la transparence, destinées à réduire les tensions foncières. Le rôle essentiel que joue chaque agriculteur dans la sécurité des aliments et dans le développement agricole a aussi été mentionné, à côté de celui de la communauté des donateurs.

14. Des experts ont aussi examiné les effets positifs et les inquiétudes que suscite l'IED dans l'agriculture. L'IED peut contribuer et contribue grandement à accroître les capacités de production de denrées alimentaires et la sécurité alimentaire des pays en développement, et joue un rôle complémentaire essentiel des stratégies d'aide au développement agricole suivies par les pays donateurs. Les préoccupations soulevées par les investissements dans l'agriculture tenaient notamment à l'accès restreint des agriculteurs locaux à l'eau et à la

terre, aux conséquences déstabilisatrices pour la société et à la perte éventuelle d'emplois agricoles résultant de gains d'efficacité. Les problèmes liés à la propriété foncière, à l'accès à la terre et à «l'accaparement de terres» ont été mis en lumière et des solutions à ces problèmes ont aussi été examinées, notamment une formule dans laquelle le propriétaire est partie au contrat conclu entre les investisseurs étrangers et les agriculteurs. Certains experts ont jugé important de renforcer le rôle de la recherche-développement dans les pays en développement et d'évoquer le problème du parti pris de celle-ci.

15. Plusieurs experts ont exposé des raisons de la faiblesse de l'IED dans l'agriculture, qui était due en partie aux subventions versées et aux restrictions en matière de propriété foncière, y compris d'accès à la terre. L'importance des STN dans le développement agricole a été soulignée et un expert a proposé d'appliquer les principes pour l'investissement international responsable dans l'agriculture.

### **C. Promouvoir l'agriculture contractuelle et renforcer son rôle au service du développement rural**

16. Les experts ont constaté que les STN pouvaient participer à la production agricole non seulement par le biais de l'IED, mais aussi par des modes d'entrée sans participation au capital tels que l'agriculture contractuelle. Celle-ci peut être définie comme un accord contractuel passé entre producteurs et acheteurs pour la production et la fourniture de produits agricoles. Le producteur s'engage à livrer une certaine quantité de denrées agricoles à la date, au prix et de la qualité indiqués par l'acheteur. Les accords mettant en jeu des STN sont très répandus: ils concernent plus de 110 pays en développement et pays en transition, portent sur une large gamme de denrées et, parfois, représentent une part élevée de la production. L'IED entraîne un processus plus complexe impliquant l'achat ou la location de terres, contrairement à l'agriculture contractuelle, qui représente une forme de participation à la production agricole offrant des perspectives plus intéressantes aux STN. Selon le *World Investment Report 2009*, l'agriculture contractuelle est très répandue dans de nombreux pays.

17. Des experts ont proposé des mesures précises visant à promouvoir l'agriculture contractuelle et ses effets bénéfiques auprès des agriculteurs locaux, notamment au service du développement agricole et rural. Certains experts ont souligné que les agriculteurs pouvaient être protégés par des dispositions législatives interdisant les contrats abusifs et que l'atténuation des risques devrait faire partie intégrante des contrats. L'exécution des contrats est un élément important et beaucoup reste encore à faire pour améliorer la situation dans de nombreux pays en développement d'accueil. Des différends peuvent être évités en clarifiant, dès le départ, les questions importantes dans le contrat. Pour éviter les conflits, il est essentiel que les parties aient confiance l'une en l'autre et entretiennent de bonnes relations. Il pourrait aussi être utile de disposer d'accords types, d'un organe d'arbitrage et d'une instance de médiation. En adoptant des mesures adaptées, les pays d'accueil peuvent retirer de plus grands avantages tout en minimisant les risques.

18. Des problèmes se posent aussi dans le cas de l'agriculture contractuelle. Par exemple, les STN peuvent privilégier les grands producteurs au détriment des petits exploitants en raison de coûts de transaction élevés. La faiblesse des prix demeure un problème que l'agriculture contractuelle peut atténuer, mais auquel elle ne peut remédier. La question fondamentale est de savoir comment définir une stratégie agricole qui accroisse la production de denrées alimentaires et renforce le rôle que les STN peuvent jouer à cette fin.

19. Des experts ont soutenu que les relations contractuelles ne seraient durables que si les partenaires y trouvaient un avantage et que l'agriculture contractuelle ne survivrait pas

si les parties n'entretenaient pas une confiance et une dépendance réciproques. Un certain nombre d'éléments clefs doivent être réunis dans un cadre propice à l'agriculture contractuelle: droit des contrats; lois relatives à la sécurité d'occupation; mécanismes d'exécution des contrats; réglementation de la concurrence; réglementation des associations; qualité et normes; mécanismes de financement et d'atténuation des risques; etc. La minimisation des contrats léonins et le renforcement des capacités des parties contractantes sont des facteurs cruciaux de succès. La mise en place d'associations est bénéfique pour les agriculteurs, mais il n'existe pas de solution uniforme. En outre, il peut être utile d'associer des organisations non gouvernementales comme tierce partie.

#### **D. Promouvoir le développement en mettant en place des capacités à faible intensité de carbone**

20. Les experts ont noté que les investissements – aussi bien intérieurs qu'étrangers – motivés par les changements climatiques sont un phénomène relativement nouveau et que des cadres directifs y relatifs sont encore en cours d'élaboration dans les pays. Même si le financement des investissements colossaux nécessaires au cours des prochaines décennies posera d'énormes difficultés, les changements climatiques donnent aussi aux pays en développement l'occasion non seulement d'attirer de nouveaux investissements, mais aussi de pénétrer de nouveaux marchés internationaux en pleine croissance. Même les petits pays peuvent en tirer profit sur les marchés régionaux.

21. Certains experts ont constaté que le mécanisme pour un développement propre avait été jusqu'à présent la plus grande source internationale de financement privé des technologies à faible intensité de carbone dans les pays en développement. Il reste que le montant des fonds dégagés ne suffit pas à répondre aux besoins d'investissement des pays en développement aux fins de l'atténuation des changements climatiques. En outre, ce mécanisme présente des défauts de conception et montre ses limites opérationnelles/administratives. Son avenir est aujourd'hui quelque peu incertain compte tenu des débats sur l'évolution de la politique internationale en matière de climat. Outre l'IED, les initiatives de financement public telles que les partenariats public-privé (qui peuvent associer des STN) ont été considérées comme d'autres sources de financement et d'autres ressources destinées à l'atténuation des changements climatiques.

22. À côté de ces mécanismes internationaux, les pays en développement peuvent se lancer dans la création de marchés pour les technologies à faible intensité de carbone, surtout dans de nouveaux domaines et secteurs tels que les énergies renouvelables. Parmi les mesures qui font appel à l'investissement intérieur, mais aussi à l'investissement étranger dans de nombreux cas, figurent les normes relatives aux sources d'énergie renouvelables et la tarification préférentielle. Les motivations des décideurs sont souvent multiples: prise en compte des changements climatiques, sécurité énergétique et crainte d'une pénurie de ressources. Des experts ont souligné que la mise en place d'un cadre réglementaire et juridique propice, qui notamment protège les droits de propriété intellectuelle, contribuait grandement à attirer l'investissement et à stimuler l'innovation.

23. Un expert a évoqué le cas d'un pays qui avait réussi à mettre au point un nouveau processus d'industrialisation à faible intensité de carbone. Un large éventail de mesures avaient été adoptées pour promouvoir une «économie cyclique et à faible intensité de carbone» et lutter contre les changements climatiques dans ce pays et dans quelques autres. L'expérience montre que la création de marchés peut être complétée par d'autres mesures, notamment par une politique industrielle qui joue un rôle essentiel dans la mobilisation des investissements nécessaires à la réalisation des objectifs de réduction de l'intensité énergétique du pays. Par contre, l'adoption généralisée de politiques industrielles nationales dans ce secteur pourrait entraîner une mauvaise allocation des ressources et entraver les

efforts déployés au niveau mondial en vue de réduire les émissions de carbone. L'IED dans les technologies à faible intensité de carbone, surtout dans les énergies renouvelables, est en hausse dans ce pays et dans d'autres.

24. S'appuyant sur l'expérience des pays d'Asie, un expert a estimé qu'il était essentiel d'accroître les capacités des entreprises locales pour pouvoir intégrer l'investissement intérieur et renforcer les capacités, en tirant parti des possibilités offertes par les STN par le biais de l'IED et d'autres formes d'association sans participation au capital. Le secteur des technologies de l'information et de la communication a été cité en exemple. Une approche comparable pouvait être utilisée afin de renforcer les capacités nationales en matière de technologie à faible intensité de carbone – par exemple, grâce à des programmes astucieux de mise en relation et à la formation des fournisseurs. Des exemples concrets des relations créées entre des entreprises étrangères et des STN, notamment dans le secteur de l'électricité à Karnataka (Inde), ont été présentés.

25. Sur des marchés de plus en plus mondialisés, les entreprises sont tenues de réduire l'empreinte carbone de leurs activités et de leurs produits, et les normes internationales jouent un rôle important dans l'établissement de relations entre les entreprises locales et les STN. À cet égard, les politiques publiques devraient aider à mieux faire comprendre les normes et leur importance au niveau local, couvrir les frais de mise en conformité et adopter des règles d'attribution des marchés publics exigeant des fournisseurs locaux qu'ils satisfassent aux normes internationales et ouvrant les marchés à la concurrence internationale. Dans l'ensemble, l'importance des chaînes de valeur mondiales dans lesquelles les STN sont les acteurs prépondérants a été soulignée – ainsi que le fait que pour développer leurs capacités productives, les entreprises des pays d'accueil doivent faire tout leur possible pour entrer dans ces chaînes (par exemple en tant que fournisseur de STN) et satisfaire aux nouvelles normes.

## **E. Promouvoir l'interaction entre l'investissement étranger et l'investissement intérieur dans le domaine climatique**

26. Les experts ont examiné les meilleures pratiques des pays en développement s'agissant de promouvoir l'interaction de l'investissement étranger et de l'investissement intérieur dans le domaine climatique. Il a été fait observer que les stratégies des STN avaient beaucoup évolué dernièrement dans différents secteurs, notamment qu'elles privilégiaient les formes d'association sans participation au capital telles que la sous-traitance, l'externalisation et les alliances stratégiques, au détriment de l'IED traditionnel.

27. En outre, les STN ont de plus en plus recours au marché pour externaliser certaines activités au lieu de les internaliser dans un souci d'efficacité. À cette fin, elles délocalisent aussi des activités. Cette nouvelle stratégie des STN peut avoir des effets à la fois bénéfiques et néfastes sur les pays en développement. Elle donne davantage de possibilités aux producteurs de pays en développement de participer aux chaînes de valeur en devenant des fournisseurs. Toutefois, les STN peuvent aussi avoir plus de facilités à entrer sur un marché et à le quitter. Par ailleurs, les avantages retirés ne sont pas toujours équitablement partagés avec les entreprises locales car les STN disposent d'un plus grand pouvoir de négociation et contrôlent l'information. Des représentants ont aussi fait observer que les STN pouvaient établir un monopole en évinçant les acteurs locaux et en réduisant la concurrence internationale dans le secteur concerné du pays d'accueil.

28. Deux éléments sont essentiels à la création de relations interentreprises, à savoir: l'existence d'un entreprenariat et de capacités d'absorption au niveau local, notamment d'un cadre juridique adapté et de capacités de gestion.

29. Un certain nombre de mesures adoptées en vue de promouvoir les relations entre entreprises étrangères et entreprises locales pourraient aussi jouer un rôle dans les investissements ayant trait au climat. Parmi elles figuraient les mesures suivantes:

a) Les gouvernements devraient surveiller les éventuels effets d'éviction et aider les entreprises locales à affronter la concurrence;

b) Les gouvernements doivent intervenir en cas d'abus de position dominante ou de forte concentration du pouvoir des STN sur le marché. La concurrence peut être accrue non seulement par la politique de concurrence, mais aussi, par exemple, en ouvrant le marché intérieur au niveau régional;

c) Les entreprises locales peuvent s'efforcer de coopérer avec des STN par le biais d'accords de sous-traitance, de coentreprises ou de partenariats public-privé, ou affronter la concurrence en recherchant des marchés de niche, notamment en entrant sur les marchés mondiaux grâce à leur pouvoir de négociation ou par leurs propres moyens;

d) Les gouvernements pourraient aider les acteurs locaux à renforcer et améliorer la compétitivité des entreprises locales afin que celles-ci puissent participer davantage aux chaînes de valeur mondiales et devenir des partenaires des STN. Par exemple, la mise en place d'un programme axé sur la compétitivité des PME, le renforcement des capacités locales et le développement de l'entrepreneuriat permettront à ces entreprises de travailler avec des STN;

e) Les gouvernements doivent soutenir activement les entreprises locales participant à des partenariats public-privé car celles-ci sont moins expérimentées que les STN dans ce domaine. Il ne s'agit pas nécessairement de les soutenir financièrement, mais de leur communiquer davantage d'informations et d'accroître leur aptitude à analyser les clauses des contrats. Dans certains cas, néanmoins, l'absence de soutien financier public peut restreindre les efforts de renforcement des capacités locales;

f) Les gouvernements devraient améliorer le cadre économique général et réduire ainsi le coût de l'activité économique aussi bien pour les entreprises locales que pour les sociétés internationales.

30. Certains experts estimaient que les acteurs locaux, notamment les coopératives, pouvaient participer aux chaînes de valeur contrôlées par des STN selon différentes modalités. L'absence de gouvernance est parfois considérée comme un obstacle à des relations avec les STN, mais elle n'est généralement pas une cause d'échec. Le problème essentiel est de savoir si les entreprises et les coopératives locales ont les moyens de contrôler véritablement la chaîne d'approvisionnement. En général, les STN admettent différents types de gouvernance, y compris celui des coopératives.

31. S'agissant des investissements ayant trait au climat, un expert a souligné qu'il n'y avait pas de chaîne de valeur en tant que telle dans le domaine des changements climatiques. L'accent est plutôt mis sur la consommation d'énergie et l'efficacité énergétique aux différentes étapes de la chaîne de valeur. Toutefois, certains secteurs et activités sont plus pertinents que d'autres. Par exemple, les stratégies des entreprises ayant trait aux «changements climatiques» portent souvent sur le remplacement des combustibles fossiles par des sources d'énergie renouvelables: elles réduisent ainsi la consommation d'énergie grâce à une plus grande efficacité énergétique, à la technologie et à la constitution d'alliances en matière de recherche, et définissent des règles pour la communication des émissions. En outre, dans le domaine de l'énergie, les ingénieurs consultants jouent un rôle essentiel, par exemple, pour créer un secteur de l'énergie solaire au niveau local. D'un point de vue commercial, les consommateurs étant de plus en plus sensibles aux produits propres ou éthiques, certaines STN commencent à apposer une marque sur leurs produits. Par ailleurs, il existe des exemples de politiques publiques qui favorisent de manière croissante



l'adoption d'initiatives en faveur d'une faible intensité de carbone dans diverses chaînes de valeur en mettant en place des zones économiques spéciales qui s'adressent de manière prépondérante aux industries à faible intensité de carbone. Il s'agit toutefois d'un nouveau domaine et il faut poursuivre les travaux de recherche pour connaître le rôle exact des STN dans le développement d'une économie à faible intensité de carbone et la manière dont l'interaction entre ces dernières et les acteurs locaux contribue à cet objectif.

## **F. Séance plénière de clôture**

32. Au cours de la séance plénière de clôture, le Président a invité les participants à formuler des observations sur le premier projet de résumé du Président (quatre premières séances) qui leur avait été distribué. Un expert a indiqué que le rôle de l'agriculture contractuelle pourrait être défini de manière plus équilibrée. L'agriculture contractuelle pouvait être une solution partielle, mais on devrait aussi admettre qu'elle aggravait les problèmes liés au pouvoir sur le marché. Un autre expert a fait observer qu'il s'agissait davantage d'un problème d'accès à la terre que de propriété foncière. Un autre a souligné aussi l'importance de principes régissant l'investissement international dans l'agriculture, applicables à l'agriculture contractuelle.

33. Le Vice-Président/Rapporteur sera chargé d'établir la version finale du rapport sur la session. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises a dégagé des conclusions importantes de la session, notamment: le fait que les pays en développement d'accueil sont récemment devenus des pays d'origine, l'importance de la mise en place de principes pour l'investissement durable dans l'agriculture et la nécessité de poursuivre les travaux de recherche sur le rôle des STN dans le domaine des changements climatiques, y compris les options qui s'offraient et le renforcement des capacités dans les pays en développement. Il a aussi rappelé aux représentants que le deuxième Forum mondial de l'investissement se tiendrait en Chine en 2010.

## **II. Questions d'organisation**

### **A. Élection du bureau**

34. À sa séance plénière d'ouverture, la Réunion d'experts pluriannuelle a élu le bureau ci-après:

|                            |                                   |
|----------------------------|-----------------------------------|
| Président:                 | M. Kenichi Suganuma (Japon)       |
| Vice-Président/Rapporteur: | M. Arturo Rivera Magaña (Mexique) |

### **B. Adoption de l'ordre du jour**

35. À sa séance plénière de clôture, la Réunion d'experts pluriannuelle a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (distribué sous la cote TD/B/C.II/MEM.3/4). L'ordre du jour de la réunion se lisait comme suit:

1. Élection du Bureau;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Investissement étranger direct, investissement intérieur et développement: renforcer les capacités productives;
4. Adoption des résultats de la réunion.

**C. Investissement étranger direct, investissement intérieur et développement: renforcer les capacités productives**

36. À sa séance plénière de clôture, le vendredi 5 février 2010, la réunion d'experts pluriannuelle a décidé que le Président résumerait les débats (voir chap. 1).

**D. Adoption des résultats de la réunion**

37. À sa séance plénière de clôture, la réunion d'experts pluriannuelle a aussi autorisé le Vice-Président/Rapporteur à établir, sous la direction du Président, la version finale du rapport après la réunion.

## Annexe

### Participation\*

1. Les représentants des États membres ci-après ont participé à la réunion d'experts:

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| Afrique du Sud                        | Italie                                 |
| Albanie                               | Japon                                  |
| Algérie                               | Jordanie                               |
| Allemagne                             | Kazakhstan                             |
| Angola                                | Kenya                                  |
| Arabie saoudite                       | Koweït                                 |
| Argentine                             | Lesotho                                |
| Azerbaïdjan                           | Maroc                                  |
| Barbade                               | Mexique                                |
| Bélarus                               | Mongolie                               |
| Bénin                                 | Myanmar                                |
| Botswana                              | Namibie                                |
| Brésil                                | Nigéria                                |
| Bulgarie                              | Ouganda                                |
| Cambodge                              | Pakistan                               |
| Chine                                 | Pérou                                  |
| Côte d'Ivoire                         | Philippines                            |
| Djibouti                              | Pologne                                |
| Égypte                                | République dominicaine                 |
| Espagne                               | République tchèque                     |
| États-Unis d'Amérique                 | Saint-Siège                            |
| Ex-République yougoslave de Macédoine | Singapour                              |
| Fédération de Russie                  | Slovaquie                              |
| Finlande                              | Tchad                                  |
| France                                | Thaïlande                              |
| Ghana                                 | Togo                                   |
| Grèce                                 | Trinité-et-Tobago                      |
| Guatemala                             | Turquie                                |
| Indonésie                             | Venezuela (République bolivarienne du) |
| Iran (République islamique d')        | Viet Nam                               |
| Iraq                                  | Yémen                                  |
|                                       | Zimbabwe                               |

\* La liste des participants porte la cote TD/B/C.II/MEM.3/Inf.2.

2. L'observateur de la Palestine a assisté à la session.
3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:
  - Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
  - Union africaine
  - Banque eurasiatique de développement
  - Union européenne
4. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session:
  - Commission économique pour l'Europe
  - Programme des Nations Unies pour l'environnement
5. Les institutions spécialisées ou organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session:
  - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
  - Organisation mondiale du commerce
6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session:
  - Catégorie générale*
  - Ingénieurs du monde
  - Centre international de commerce et de développement durable
  - Institut international du développement durable
  - Association mondiale des anciens stagiaires et boursiers de l'Organisation des Nations Unies
7. Les intervenants ci-après étaient invités à la réunion d'experts: (ordre chronologique d'intervention)
  - M. Dirk Willem TeVelde, Programme Leader, Investment and Growth, Overseas Development Institute
  - M. Samson Muradzikwa, Économiste en chef, International Division, Development Bank of Southern Africa
  - M. Gabor Hunya, Économiste principal, Vienna Institute for International Economic Studies (Autriche)
  - M. Soken Sok, Directeur adjoint, Department of Investment Project Evaluation and Incentives Council for Development of Cambodia, Palais du Gouvernement (Cambodge)
  - M. Kingsley Ofei-Nkansah, Secrétaire général, Ghana Agricultural Workers Union (Ghana)
  - M. Tulegen Sarsembekov, Chief Specialist, Technical Assistance Unit, Strategy and Research Department, Banque eurasiatique de développement (Kazakhstan)
  - M<sup>me</sup> Florence Tartanac, spécialiste des industries agroalimentaires, Division des infrastructures rurales et des agro-industries, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome
  - M. Jos Bijman, professeur, Université de Wageningen (Pays-Bas)

M. Oshani Perera, gestionnaire de programme, Changements climatiques, énergie et commerce, Institut international du développement durable (Suisse)

M. Chunping Yang, Directeur et chargé de recherches principal, Institute of Economic System and Management, National Development and Reform Commission (Chine)

M<sup>me</sup> Laura Altinger, économiste, Commission économique pour l'Europe de l'ONU

M. Andrei Metelitsa, Conseiller principal, Ministère des affaires étrangères (Biélorus)

M. Samson Muradzikwa, Économiste en chef, International Division, Development Bank of Southern Africa

M. Matthew Bateson, Directeur général, Energy and Climate Focus Area, World Business Council for Sustainable Development (Suisse)

M. Peter Buckley, professeur d'économie internationale, Université de Leeds

M. Abdoul Aziz Wane, Directeur, Guichet unique des investissements, Commissariat à la promotion des investissements (Mauritanie)

---